

Adoption des capacités d'accueil en deuxième année des études de médecine, d'odontologie, de pharmacie et de maïeutique pour l'année 2021-2022.

Conseil d'administration du 31 mai 2021

Délibération 2021/05/CA-040

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 631-1, R. 631-1-1, L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;

Vu le décret n°2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

Vu le décret n° 2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2020 fixant la liste des établissements autorisés à déroger au pourcentage mentionné à l'article R. 631-1-1 du code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) ;

Considérant que l'exécution de la délibération n° 2021/03/CA-022 du 8 mars 2021 par laquelle le conseil d'administration de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier a adopté les capacités d'accueil en deuxième année des filières de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie (« MMOP ») a été suspendue par une ordonnance n° 2102629 en date du 25 mai 2021 du juge des référés du tribunal administratif de Toulouse jusqu'à ce qu'il soit statué au fond sur sa légalité ;

Considérant que l'Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé (« ONDPS ») a mené ses consultations jusqu'au début de l'année 2021, à la suite desquelles la Conférence nationale compétente pour proposer aux ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé les objectifs nationaux pluriannuels, s'est réunie le 26 mars 2021 ;

Considérant le rapport et les propositions de l'ONDPS pour la Conférence nationale du 26 mars 2021, notamment celles spécifiques pour l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;

Considérant que les capacités d'accueils en deuxième année de premier cycle des formations MMOP pour les étudiants inscrits en Parcours Spécifique de Santé (PASS) et en Licence avec accès santé (LAS) sont définies sur la base des besoins de santé du territoire et des capacités de formation de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, sur les besoins de santé du territoire, ainsi que sur les objectifs de réduction des inégalités territoriales d'accès aux soins et d'insertion professionnelle des étudiants ;

Considérant que la capacité d'accueil totale en deuxième année de premier cycle des formations MMOP résulte de l'addition des capacités d'accueil et du numerus clausus des étudiants inscrits en première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre leurs études dans les formations précitées ; que la capacité d'accueil totale ainsi définie représente une augmentation significative du nombre de places par rapport aux numerus clausus des années précédentes ;

Considérant les projections quinquennales d'accès dans les études santé pour les filières MMOP de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;

Considérant la concertation menée par l'Université Toulouse III – Paul Sabatier avec l'ARS Occitanie ;

Considérant l'urgence à ce que l'Université Toulouse III – Paul Sabatier délibère sur ses capacités d'accueil pour la rentrée universitaire 2021/2022 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **RETIRE** la délibération du Conseil d'administration n° 2021/03/CA-022 ;
- **ADOpte** les capacités d'accueil en deuxième année des études de médecine, d'odontologie, de pharmacie et de maïeutique pour l'année 2021-2022 telles que présentées ci-après et telles qu'elles figurent dans le tableau joint :

Les capacités totales d'accueil en deuxième année des études de santé pour les filières Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) sont fixées, pour l'année universitaire 2021/2022, à 594 places dont 232 pour les nouveaux parcours définis à l'article R. 631-1 du code de l'éducation.


Ces 232 places sont réparties entre les parcours de formation de la façon suivante :

- Parcours d'Accès Spécifique Santé (« PASS ») mentionnés au 2° du I de l'article R. 631-1 du code de l'éducation : maximum 70% des places soit 162 places ;
- Licence avec accès santé (« LAS ») mentionnés au 1° du I de l'article R. 631-1 du code de l'éducation et autres voies : minimum 30 % des places soit 70 places.

La répartition par filière est établie de la façon suivante :

Filières	PASS	LAS	Total	Ratio PASS/LAS
Médecine	112	48	160	70/30
Pharmacie	26	11	37	70/30
Odontologie	18	8	26	69/31
Maïeutique	6	3	9	67/33
Total	162	70	232	70/30

Toulouse, le 31 mai 2021
Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 32

Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 11
Ne prennent pas part au vote : 0

**REPARTITION DES NUMERUS APERTUS
UNIVERSITE TOULOUSE III**

PASS ou L.AS	Formations	Universités	Places Parcoursup	IA réelles	Total parcoursup	Total IA	MMOP - MK	Nombre de places ouvert				
								MED	DENT	PHARM	SF	TOTAL
L.AS	Administration économique et sociale - parcours général - option Santé	UT1 (31)	50	39	193	162	MMOP	16	3	4	1	24
L.AS	Droit - parcours Droit - option Santé	UT1 (31)	100	94			MMOP					
L.AS	Economie - parcours Economie et Gestion - option Santé	UT1 (31)	43	29			MMOP					
L.AS	Chimie - option Santé	UT3 (31)	36	33	252	222	MMOP	23	4	5	1	33
L.AS	Electronique, énergie électrique, automatique - option Santé	UT3 (31)	36	25			MMOP					
L.AS	Génie civil - option Santé	UT3 (31)	18	15			MMOP					
L.AS	Informatique - option Santé	UT3 (31)	36	26			MMOP					
L.AS	Mathématiques - option Santé	UT3 (31)	18	15			MMOP					
L.AS	Mécanique - option Santé	UT3 (31)	18	14			MMOP					
L.AS	Physique - L1 Antenne Toulouse - option Santé	UT3 (31)	36	26			MMOP					
L.AS	Sciences de la vie - option Santé	UT3 (31)	18	34			MMOP					
L.AS	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) - option Santé	UT3 (31)	36	34			MMOP					
L.AS	Droit - option Santé	INUC (Albi)	30	23	105	87	MMOP	9	1	2	1	13

L.AS	Electronique, énergie électrique, automatique - option Santé	INUC (Albi)	5	4			MMOP						
L.AS	Physique, chimie - option Santé	INUC (Albi)	10	8			MMOP						
L.AS	Psychologie - option Santé	INUC (Albi)	30	28			MMOP						
L.AS	Sciences de la vie - option Santé	INUC (Albi)	20	18			MMOP						
L.AS	Administration économique et sociale - Droit et Gestion - option Santé	INUC (Rodez)	10	6			MMOP						
					550	471		48	8	11	3	70	
								48	8	11	3	70	
PASS	option Droit mineure UT1	UT3 (31)	150	136			MMOPK						
PASS	option Géographie et aménagement - Géographie, Aménagement et Environnement	UT3 (31)	35	28			MMOPK						
PASS	option Histoire	UT3 (31)	20	16			MMOPK						
PASS	option Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales	UT3 (31)	30	26			MMOPK						
PASS	option Philosophie	UT3 (31)	20	19	1235	1139	MMOPK	112	18	26	6	162	
PASS	option Sciences (*)	UT3 (31)	800	750			MMOPK						
PASS	option Sciences du langage	UT3 (31)	36	31			MMOPK						
PASS	option Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	UT3 (31)	72	67			MMOPK						
PASS	option Sciences sociales - Gestion appliquée aux SHS	UT3 (31)	36	31			MMOPK						
PASS	option Sociologie	UT3 (31)	36	35			MMOPK						
								112	18	26	6	162	
TOTAL													
NA								160	26	37	9	232	